

Année 2025

Séance du 18 juin 2025

N° 12

**Objet : Nomination d'une
 Directrice de la Régie des
 Thermes de Digne-Les-Bains**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2025, s'est réuni à la salle des Fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n°16), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (excepté le rapport n°49), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 2), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
 COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle
 COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
 SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
 BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
 BLANC Michel a donné pouvoir à BOULARES Soltani
 DOMINICI Pascale a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
 HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3)
 ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n° 16)
 MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
 SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SERY Marie-José
 VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOURJAC Bruno, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250618-12_18062025

Madame GRANET-BRUNELLO Patricia, rapporteur, expose ce qui suit :

La commune de Digne-les-Bains a confié lors de la création de l'intercommunalité en 2002, la gestion de son établissement thermal à la communauté de communes des 3 Vallées (CC3V). Il a été opté pour une régie à autonomie financière et à personnalité morale en 2011. La Communauté de Communes Asse Bléone Verdon puis Provence Alpes Agglomération sont venues en substitution de la Communauté de Communes des 3 Vallées.

Par délibération en date du 15 février 2017, le conseil d'agglomération a adapté les statuts de cette régie des Thermes de Digne-Les-Bains de Statuts afin de tenir compte de la fusion et de la création de la communauté d'agglomération ;

Selon l'article 5 du chapitre 3 des statuts en vigueur, le directeur de la Régie est désigné par le conseil communautaire sur proposition de la Présidente conformément à l'article L2221-10 du CGCT. Il est nommé par le président du conseil d'administration, dans le respect des règles d'incompatibilité fixées à l'article R.2221-11 du CGCT.

A ce titre, il convient de pourvoir le poste de Directeur/trice des Thermes de Digne-Les-Bains par délibération du conseil communautaire.

A cet effet, la collectivité a lancé une procédure de recrutement d'un/e directeur/trice de régie avec déclaration de vacance d'emploi. Après examen des candidatures et entretien, le jury a proposé de retenir la candidature de Madame Véronique LEMER, qui remplit toutes les conditions d'expérience et de qualification professionnelle pour occuper ce poste.

Il appartient à Madame la Présidente en application des articles L. 2221-10 et R. 2221-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de proposer au conseil la nomination de la directrice de la régie des Thermes de Digne-Les-Bains.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De nommer en qualité de directrice de la régie des Thermes de Digne-Les-Bains : Madame Véronique LEMER dans le cadre d'un emploi d'agent public contractuel,
- De transmettre cette décision au Président du conseil d'administration de la Régie des Thermes à qui il appartiendra de mettre en œuvre cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour 4 abstentions

M. Bruno ACCIAI ne prend pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

25 JUIN 2025



Le secrétaire de séance,

Sandrine COSSERAT

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20250618-12_18062025